

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE ET INTERNATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية و الدولية

20/09/2013



اللجنة البرلمانية المختلطة الاتحاد الأوروبي- المغرب تعقد اجتماعها السنوي الخامس ببروكسيل



والاقتصاد والشباب والثقافة والتربية.
ويعرف الاجتماع السنوي الخامس للجنة،
مشاركة رئيس المجلس الوطني لحقوق
الإنسان ادريس اليزمي، الذي دعت اللجنة
لتقديم ما حققته المملكة في مجال احترام
حقوق الإنسان للنواب الأوروبيين.

ويرتقب أن يستعرض اليزمي مختلف
التقارير التي أعدها المجلس، خاصة التقرير
الخاص بوضعية المهاجرين واللاجئين في
المغرب .

وتضم اللجنة البرلمانية المختلطة الاتحاد
الأوروبي- المغرب، التي أحدثت في ماي
2012 ، ما مجموعه 12 نائبا برلمانيا مغربيا
يمثلون مختلف الحساسيات السياسية
بالمملكة.

انعقدت اللجنة البرلمانية المختلطة الاتحاد
الأوروبي- المغرب، أول أمس الأربعاء،
اجتماعها السنوي الخامس بمقر البرلمان
الأوروبي ببروكسيل، لبحث مختلف ملفات
التعاون بين المغرب والاتحاد الأوروبي.

وينكب البرلمانيون المغاربة والأوروبيون،
أعضاء اللجنة، خلال هذا اللقاء، على بحث
الشراكة من أجل التنقل الموقعة في يونيو
الماضي بين المغرب والاتحاد الأوروبي واتفاق
التبادل الحر الشامل والمعمق الذي يجري
التفاوض بشأنه، وبروتوكول الشراكة في
قطاع الصيد الذي تم التوقيع عليه بالأحرف
الأولى في يوليوز 2013 .

ويتضمن برنامج اللقاء تبادل وجهات
النظر بخصوص مواضيع الجهوية والاندماج
الإقليمي والإصلاحات السياسية والفلاحة

الاستثناء المغربي يبلغ

اللاجوء والهجرة

2019/9 ■ خير الله خير الله ■



اختار المغرب المقاربة الشاملة، ذات الطابع الإنساني، المستندة إلى القانون الدولي بمبادئه المعروفة، من أجل التعاطي مع موضوع خطير مطروح بشكل يومي على المستوى العالمي. إنه موضوع الهجرة والمهاجرين وهو يعني المغرب من منطلق أنه كان دائما أرضا للهجرة، استقبالا وعبورا، كما ذكر بذلك الملك محمد السادس.

لا يختلف اثنان على أهمية الموضوع الذي يعني مئات آلاف البشر، بل الملايين منهم، كما يعني المغرب لذلك، وضع المجلس الوطني لحقوق الإنسان، تقريرا طويلا عن الجانب وحقوق الإنسان في المغرب من أجل سياسة جديدة في مجال اللجوء والهجرة، وما لبت المعامل المغربي أن اطلع على التقرير معطيا إشارة الانطلاق لمباشرة اعتماد سياسة جديدة تلحق بالإنسان المغربي وتلحق، أيضا، بالذين يأتون إلى المغرب كلاجئين معدومي الحال أحيانا أو كعمال مهرة أو كمتقاعين من هذا البلد الأوربي أو ذاك.

ولم يترك محمد السادس الأساس الإطار العام الذي يفرض أن يجدد أي سياسة جديدة تخص الهجرة والمهاجرين، مؤكدا اقتناع جلالة الملك بالاحتياج الملح للتعاطي مع إشكالية المهاجرين والوافدين على المغرب، وهي إشكالية موضع اشتغالات مشروعة، كما هي أحيانا موضوع نقاش وجدال واسع، بطريقة إنسانية وشاملة مع الالتزام بمقتضيات القانون الدولي ووفق مقاربة متجددة متعددة الأطراف.

من يقرأ بتعمق التقرير الصادر عن المجلس الوطني لحقوق الإنسان وما صير عن الملك محمد السادس بعد اطلاعه عليه، يفاجأ أول ما يفاجأ بأن الإصلاحات في المغرب لم تعد تقتصر على الداخل ما يفاجئ في التقرير أن الإصلاحات، التي يباشرها المعامل المغربي تطبيقها والتي توجب دستور جديد وانتخابات عامة على أساس هذا الدستور ثم تشكيل حكومة برئاسة زعيم الحزب الذي لديه أكبر عدد من المقاعد في مجلس النواب الجديد، تستهدف أيضا حماية كل مقيم على أرض المغرب... حتى من كان في وضع غير قانوني.

من هذا المنطلق جاء في بيان صادر عن الديوان الملكي أن التقرير «يرصد الرصيد العريق لبلادنا كإرض لاستقبال المهاجرين بفعل العلاقات التاريخية التي تجمع المغرب بالبلدان الإفريقية جنوب الصحراء، كما تتناول الإطار القانوني الدولي الذي ينظم إقامة الأجانب في المغرب ولاسيما منه دستور المملكة الذي يضمن مبدأ عدم التمييز وحق اللجوء والمساواة في الحقوق بين المواطنين المغربية والأجانب، نعم إن التقرير يتحدث عن «حق اللجوء، والمساواة في الحقوق بين المواطنين المغربية والأجانب، مثل هذا الكلام عن احترام حقوق المقيمين على الأرض المغربية ليس غريبا، خصوصا إذا وضعنا في سياق الإصلاحات التي تشهدها المملكة، وهي إصلاحات تجعلها تعتمد الشفافية في كل المجالات، فالتقرير يقول للمغاربة صراحة ما هي المشاكل التي يعاني منها بلدكم في مجال الهجرة والمهاجرين. وعلى سبيل المثال وليس الحصر جاء في التقرير: «لا يمكن للمغرب، كبلد ينتمي إلى القارة الإفريقية التي تواجه تحديات التنمية وتعيش بانتظام على وقع إزمات سياسية وزراعات مسلحة، أن تظل بعيدا عن عواصف هذا الوضع المضطرب والمرشح للاستمرار، إضافة إلى ذلك، ورد في التقرير أن المغرب يعاني، بما لا يدع مجالاً للشك، من آثار السياسة الصارمة التي تعتمدها أوروبا لمراقبة حدودها الخارجية».

في النهاية، لا مجال للهروب من الواقع الجغرافي. إن المغرب جسر بين أوروبا وإفريقيا وهذا ما جعله يدخل «خانة الدول المعنية بعملية التنقل البشرية» بالمغرب «أضحى ملقبا لديناميات متنوعة للهجرة، ما يجعل المملكة تتحول بشكل تدريجي لا رجعة فيه إلى بلد متعدد الأجناس».

لم يترك التقرير جانباً من الجوانب المتعلقة بالهجرة والمهاجرين إلا وعالجها بلغة جديدة تتناسب والنظريات التي يعز منها العالم، على الجانب الإنساني على المعالجة خصوصا عندما يتعلق الأمر بحماية المهاجر غير الشرعي من العنف واضعاً احترام مبدأ عدم الترحيل بصفة كونه حجر الزاوية في القانون المتعلق بالأجانب كما تنص على ذلك المادة 33 من اتفاق جنيف لسنة 1951.

ذهب التقرير إلى أبعد من ذلك، حيث تطرق إلى مخالفة الاتجار بالأشخاص ودعا إلى «منح الأجانب المقيمين في المغرب إمكان المشاركة في الانتخابات المحلية. أما بمقتضى القانون أو تطبيقا لاتفاقيات دولية أو ممارسات المعاملة بالمثل، وفقا لما ورد في الدستور المغربي، ودعا، كذلك، إلى إعطاء العمال المهاجرين حقوقا تقابلية، بما في ذلك «ولوج المناصب الإدارية ومواقع التسيير في النقابات التي ينضوون تحت لوائها».

لا شك أن تطبيق هذه التوصيات ليس ممكنا بدون حملة توعية في الداخل المغربي ولذلك دعا ذلك المجلس الوطني لحقوق الإنسان وسائل الإعلام والصحافيين المغربية إلى الامتناع عن ممارسات معينة، من بينها، الامتناع عن نشر أي خطاب يحث على عدم التسامح والعنف والحقد وتراهمية الأجانب والعنصرية ومعاداة السامية والتمييز إزاء الأجانب.

ما يطرحه المجلس الوطني لحقوق الإنسان في المغرب يتلاءم مع طموحات المملكة التي استطاعت، بالفعل، أن تكون استثناء غريبا وإفريقيا وأن تعد نفسها لمواجهة تحديات القرن الواحد والعشرين بدون عقد، كل ما في الأمر أن هناك قرارا بالانتفاء إلى العصر وليس العيش على هامشه، والواضح أن التقرير، ذا المواضيع المتعددة الذي وضعه المجلس الوطني لحقوق الإنسان جزء لا يتجزأ من هذا القرار الجريء الذي لا يتخذ إلا أولئك الحكام الذين ينظرون إلى المستقبل البعيد ويرفضون البقاء في أسر الماضي.

إن السؤال المطروح، في نهاية المطاف، هو هل المغرب جزء من هذا العالم الذي تدخل الثورة التكنولوجية أم إنه في موقع المتفرجين الذين يجلسون في أماكنهم لا يبرون ماذا يفعلون كما هو حال بعض الغرب والإفارقة عموما.



البرلمان الأوروبي يشيد بـ«القفزة الديمقراطية النوعية والكبيرة» التي حققها المغرب في مجال حقوق الإنسان 3/2870

تشجيعه لكي يواصل السير على هذا الدرب.

ويدوره، أشاد النائب الأوروبي الفرنسي جيل باغنو، من فريق الاشتراكيين والديمقراطيين، بعمل المجلس الوطني لحقوق الإنسان ووصف تقريره الأخير بـ"المهم للغاية" ليس بالنسبة للمغرب فحسب، بل بالنسبة للاتحاد الأوروبي أيضا.

وقال "إننا كنواب أوروبيين مرتاحون للموقف السياسي الذي اعتمدهت السلطات المغربية إزاء إشكالية الهجرة التي تتجاوز المغرب وحده وتعني الاتحاد الأوروبي أيضا"، داعيا بروكسل إلى مد المملكة بالوسائل اللازمة للمضي قدما في هذا الورش.

وفي السياق ذاته، وصفت النائبة الأوروبية مليكة بنعرب اتو، (من فريق الخضر)، النقاش المفتوح بالمغرب حول سياسته الجديدة في مجال الهجرة واللجوء بـ"الرائع"، والذي يمتاشي مع رؤية الحركة الكاملة والتنقل التي طالما دافع عنها فريق الخضر بالبرلمان الأوروبي.

ذات سلطة وتحظى بالاحترام ويلقى صوتها أذانا صاغية، يمثل قفزة ديمقراطية كبيرة للغاية"، مشيرة إلى أن هذا العمل يتضح خاصة من خلال تقريره الأخير حول وضعية المهاجرين والأجانب بالمغرب، وهي القضية التي لا يكمن أن يتحمل مسؤوليتها المغرب وحده، والذي يحق له أن يلقي الدعم من أوروبا، داعية، في هذا الصدد، إلى اعتماد تصور خلاق لقضايا الهجرة يقوم على الحق في التنقل كجزء لا يتجزأ من المواطنة الجديدة المنشودة بشكل كبير في شمال البحر الأبيض المتوسط كما في جنوبيه.

من جانبها، أكدت النائبة الأوروبية أنيمي نايتس، من فريق تحالف الديمقراطيين والليبراليين من أجل أوروبا، على ضرورة التنويه بالجهود التي تبذلها المملكة المغربية في مجال حقوق الإنسان، لأنه لا توجد في أي بلد عربي بل وحتى في بعض البلدان الغربية مؤسسة مثل المجلس الوطني لحقوق الإنسان، الذي يقوم بعمل متميز، مضافة أن المغرب أبان عن شفافية أكبر وينبغي

أكد العديد من النواب بالبرلمان الأوروبي، أول أمس الأربعاء ببروكسل، أن المغرب، الذي يكلف أوراش النهوض بحقوق الإنسان، حقق خلال السنوات الأخيرة "قفزة ديمقراطية نوعية وكبيرة" في هذا المجال.

وأعرب النواب الأوروبيون، الذين يمثلون مختلف الفرق والمجتمعون في إطار الدورة السنوية الخامسة للجنة البرلمانية المشتركة بين المغرب والاتحاد الأوروبي، عن ارتياحهم لوجود علاقة مع شريك يتقدم بخطوات ثابتة على درب الديمقراطية.

واعتبرت النائبة الأوروبية إيلين فلوتر، من فريق الخضر، أن المغرب يثير الإعجاب بقدرته على المضي قدما في طريق الديمقراطية وحقوق الإنسان، مؤكدة أن اختيار الملكة يبرز من خلال "العمل الجاد والمستقل والموفق والمبرر الذي يقوم به مجلسه الوطني لحقوق الإنسان، الذي هو ألية ذات قيمة استثنائية". وأضافت أن "عمل المجلس الوطني لحقوق الإنسان، وهي مؤسسة



اليازمي قلق جدا من تقرير لجنة الشؤون الخارجية للبرلمان الأوروبي عن منطقة الساحل

بروكسيل: عزيز اجهلي

11/22/2013

انصب النقاش مرة أخرى في البرلمان الأوروبي ببروكسيل يوم الأربعاء 2013/9/18 على قضيتي الهجرة وحقوق الإنسان، من خلال ما أثاره تقرير حول وضعية حقوق الإنسان بمنطقة الساحل من إشكالات متعلقة بقضايا متعددة، أشرف على انجازه شارل تانوك عن لجنة الشؤون الخارجية للبرلمان الأوروبي.

وانتقد إدريس اليازمي رئيس مجلس الوطني لحقوق الإنسان بشدة ما أورده تانوك في تقريره، موضحا في مداخلة ألقاها بالبرلمان الأوروبي في الاجتماع الخامس للجنة البرلمانية المشتركة بين الاتحاد الأوروبي والمغرب، أنه يجب على دانوك صاحب التقرير، إن أراد أن يتكلم عن حقوق الإنسان بالمغرب، أن يتحلى بالموضوعية ولا بد له من زيارة المغرب للإطلاع عن قرب عن الأوضاع الاجتماعية والاقتصادية والحقوقية التي تعرفها كل المناطق المغربية بما فيها الأقاليم الجنوبية المغربية.

وقال اليازمي أمام أعضاء هذه اللجنة، الذين كان من ضمنهم وفد برلماني، مثل المغرب في هذا اللقاء، إن المغرب يرحب بكل الانتقادات شريطة أن تكون معقولة وموضوعية، مذكرا بالمهام التي يقوم بها المجلس الوطني لحقوق الإنسان. وتحدث عن ما سماه بعملية تحرير الحقل السياسي ودمقرطته، مشيرا بالمناسبة إلى الإصلاحات الدستورية التي شهدتها المغرب أخيرا.

وأكد على التحديات البارزة التي تواجه المغرب في مجال حقوق الإنسان، وذكر في هذا الصدد إصلاح وضعية السجون والمستشفيات، وقال إن مجلسه سبق له أن خصص تقارير سابقة لهذه القضايا، بالإضافة إلى دور المجلس في التوقيع على اتفاقية مناهضة التعذيب، والمطالبة بالتسريع على توصيات هيئة الأنصاف والمصالحة.

وأوضح أن المجلس الوطني لحقوق الإنسان سيعمل على إصدار تقرير خاص بإصلاح العدالة بالمغرب وإحداث آليات لهذا الإصلاح. ومن ضمن التحديات التي ذكر اليازمي مسألة حق التظاهر والتجمع وتحدي يتعلق بتسريع وتيرة تنفيذ القوانين التي ينص عليها دستور 2011.

وفي موضوع الهجرة ذكر بالتقرير الأخير، الذي أصدره المجلس الوطني لحقوق الإنسان، والذي حضي برضا جلالة الملك. وأكد أن المغرب حاليا لم يعد بلد عبور كما في السابق، بل بلد استقبال وإقامة، وطالب الاتحاد الأوروبي بدعم كل الجهود المبذولة، بما في ذلك أوراش الإصلاح التي دشنها المغرب في الآونة الأخيرة.

وطالب اليازمي من دانوك، الذي لم يزر المغرب وقت انجازه للتقرير، أن يمد أعضاء اللجنة البرلمانية المشتركة ولو بحالة واحدة عن الاغتصاب التي ذكرها في تقريره، إن كان فعلا ما جاء به صحيح.

ووجهت عدة انتقادات لتقرير دانوك في مداخلات كثيرة أخرى من الجانب الأوروبي كما الجانب المغربي، بحيث أقحم المغرب بقصد في موضوع حقوق الإنسان بدول الساحل، التي ذكرها بالتحديد في بداية هذا التقرير من غير أن يشر إلى المغرب من ضمن هذه الدول، لكن دانوك لم يلتزم بما حدده لنفسه، وسرعان ما انقلبت منه الخيط، واعتبر العديد من المنتدخين في هذا الموضوع، ذلك دليلا واضحا عن عدم الإلمام بشكل دقيق بالقارة الإفريقية جغرافيا واجتماعيا.

وتحدر الإشارة إلى أن الوفد المغربي، حسب الملف الذي قدم للصحافة مكون من السادة، عبد الرحيم عثمون، ياسمينه بادو، حميد كوسكوس، فؤاد القادري وفاتحة العيادي، لحبيب العليج، عبد العالي دومي، سيدي ابراهيم خايا، الشاوي بلعسل، رشيدة ظاهيري، إدريس السقلي، أنيس بيرو، منير الجفلي، ناهد بناني وسعد غازي.

5ème réunion annuelle de la Commission parlementaire mixte UE/Maroc

Les droits de l'Homme au Maroc au cœur du débat

DNES à Bruxelles
Hakim Bahechar

Dans le cadre du renforcement du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne et l'approfondissement des relations bilatérales à travers la diplomatie parlementaire, la 5ème réunion annuelle de la Commission parlementaire mixte (CPM) Union européenne-Maroc s'est tenue, mercredi, au siège du Parlement européen à Bruxelles. Au menu des travaux de cette cinquième réunion annuelle, l'état des relations entre les deux partenaires et l'échange de vues sur les grands chantiers de développement et de consolidation de l'Etat de droit au Maroc ainsi que les voies d'accompagnement du Royaume dans ses multiples réformes. Il a aussi été question lors de cette réunion de plancher sur la mobilité signée en juin dernier entre le Maroc et l'UE, l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) en négociation, le protocole de partenariat dans le secteur de la pêche paraphé en juillet 2013, mais surtout les droits de l'Homme au Sahel. En effet, les parlementaires ont profité d'une double occasion. La première est la publication du rapport de Charles

Tannock, eurodéputé britannique désigné par le Parlement européen pour dresser un bilan sur la situation des droits de l'Homme dans la région du Sahel. Et la deuxième, la présence de Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), invité par la Commission pour présenter aux eurodéputés les avancées réalisées par le Royaume en matière de respect des droits humains. El Yazami et Tannock ont échangé le dialogue et chacun a défendu son point de vue. L'intervention du président du CNDH a permis aux parlementaires présents d'avoir une idée claire sur la situation des droits de l'Homme, une situation totalement noircie dans le rapport de Tannock. El Yazami a passé ensuite en revue les différents rapports élaborés par le CNDH en particulier celui sur la situation des migrants et des réfugiés au Maroc, lequel rapport a été soumis dernièrement à la Haute appréciation de SM le Roi Mohammed VI. «La promotion des droits de l'Homme au Maroc s'insère dans un long processus de démocratisation fort de nombreuses années d'action»,



affirme M. El Yazami. Ouvrant les travaux de cette réunion, Abderrahim Atmoune, qui copréside la CPM avec l'eurodéputé Pier Antonio Panzeri, a indiqué que cette 5ème session s'inscrit dans le cadre du dialogue continu sur la voie de la coopération Maroc-UE. Revenant sur les travaux menés au sein de la CPM depuis la précédente session annuelle qui s'est tenue en juillet 2012 à Rabat, M. Atmoun a indiqué que la Commission œuvre, à travers un dialogue constructif, à mettre en évidence l'intérêt porté par le Maroc au raffermissement de ses relations avec la communauté européenne. Il a précisé à cet égard que la CPM ne ménagera aucun effort pour que le modèle marocain soit un point d'appui pour renforcer la sécurité et le développement dans la région. La tenue de la CPM intervient dans un contexte où la coopération entre l'UE et le Maroc a besoin d'être davantage renforcée, notamment dans une dynamique qui permettra d'augmenter la coopération financière.



Droits de l'Homme au Maroc Des eurodéputés saluent un saut qualitatif démocratique considérable



Driss El Yazami

Le Maroc, qui multiplie les chantiers de promotion des droits de l'Homme, a pu franchir ces dernières années un «saut qualitatif démocratique considérable», ont affirmé mercredi à Bruxelles plusieurs eurodéputés. Réunis dans le cadre de la 5ème session annuelle de la commission parlementaire mixte (CPM) UE/Maroc, les eurodéputés de différents groupes ont exprimé leur satisfaction de pouvoir compter sur un partenaire qui avance à pas sûrs sur la voie de la démocratie. Pour la parlementaire européenne Helène Flautre du Groupe des Verts, le Maroc impressionne par sa capacité à avancer sur le chemin de la démocratie et des droits de l'Homme, notant que les choix du Royaume se révèlent à travers «le travail sérieux, indépendant, documenté et argumenté de son conseil national des droits de l'Homme (CNDH) qui est un outil d'une valeur exceptionnelle». «L'action du CNDH, une institution respectée, écoutée et qui fait autorité, marque un saut qualitatif démocratique tout à fait considérable», a-t-elle souligné, notant que ce travail s'illustre notamment à travers son dernier rapport sur la situation des migrants et des réfugiés au Maroc. Une question dont la responsabilité ne peut être assumée seulement par le Maroc qui est en droit d'être soutenu par l'Europe, a-t-elle affirmé, appelant dans ce sens à une conception novatrice des questions migratoires fondée sur le droit à la mobilité comme partie intégrante de la nouvelle citoyenneté tant souhaitée au nord comme au sud de la Méditerranée. Pour sa part, l'eurodéputée Annemie Neyts du groupe ADLE (alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe) a indiqué que l'effort consenti par le Royaume dans le domaine des droits de l'Homme est à saluer. Car, d'après elle, dans aucun pays arabe et y compris même dans certains pays occidentaux n'existe une institution telle que le CNDH, qui fait un travail remarquable, a-t-elle dit, ajoutant que le Maroc fait preuve d'une plus grande transparence et doit être encouragé à continuer sur cette voie. Le travail du CNDH a été également salué par l'eurodéputé français Gilles Pargneaux du Groupe (S&D), qui a qualifié d'«extrêmement important» le rapport du Conseil sur la situation des migrants non seulement pour le Maroc mais aussi pour l'Union européenne. «En tant qu'eurodéputés, nous nous satisfaisons de la posture politique adoptée par les autorités marocaines face à la problématique de la migration qui dépasse le Maroc seul et qui implique également l'UE», a-t-il dit, appelant Bruxelles à doter le Royaume des moyens nécessaires pour qu'il puisse mener à bien ce chantier. Dans le même sens, la députée européenne Malika Benarab-Attou (Verts) a jugé «passionnant» le débat ouvert au Maroc sur sa nouvelle politique d'immigration et d'asile, laquelle correspond à cette vision d'une pleine circulation et de mobilité qui a été souvent prônée par le Groupe des Verts au Parlement européen. Cette nouvelle politique humaniste et rénovée interpelle les Européens qui sont appelés à réfléchir sur les moyens de soutenir le Maroc dans sa concrétisation, a-t-elle souligné. Le président du Conseil national des droits de l'Homme Driss El Yazami a été l'invité de la Commission parlementaire mixte UE/Maroc qui tient sa 5ème réunion à Bruxelles pour mettre le point sur des dossiers de partenariat liés entre autre à la mobilité, la pêche et le libre-échange.

Le Maroc fait la promo de sa stratégie à Bruxelles

411731

• Les euro-députés veulent impliquer l'UE

• Yazami défend le bilan marocain en matière des droits de l'homme

LA feuille de route royale pour la gestion du dossier migratoire a volé la vedette aux autres sujets au menu de la 5e réunion de la Commission mixte parlementaire maroco-européenne, tenue mercredi dernier à Bruxelles. L'Union européenne a régulièrement salué l'efficacité du Maroc dans la lutte contre l'immigration clandestine. Mais les critiques de certaines ONG ont parfois porté sur l'aspect sécuritaire des interventions. D'où la nécessité de politique globale voulue par le Souverain. Une décision considérée comme une initiative humaniste par André Flahaut, président de la Commission mixte. Globalement, les membres du

Parlement européen se sont dits conscients de la nécessité de l'implication de l'Union européenne dans ce dossier. Car il s'agit d'une problématique qui dépasse les limites territoriales. Surtout que les efforts marocains dans ce cadre ont permis d'épargner des centaines de candidats à l'immigration clandestine à l'Europe, au point où le Maroc s'est transformé d'un pays de transit en une terre d'accueil.

L'enthousiasme européen pour cette nouvelle stratégie marocaine peut également s'expliquer par le fait que le Souverain a aussi appelé à la régularisation de la situation d'immigrés irréguliers européens, vivant sur le sol marocain. En effet, de plus en plus de Français et d'Espagnols ont choisi de s'installer au Maroc pour fuir la morosité économique due aux effets de la crise. Rappelons que l'appel du Souverain à la mise en place d'une nouvelle politique migratoire est intervenu suite à la présentation du rapport du Conseil national des droits de l'homme sur la situation des étrangers vivant au Maroc. Son président, Driss

Yazami, a profité de cette réunion pour revenir à la charge et déplorer le manque d'objectivité de l'euro-député Charles Tannock, dans son rapport sur les droits de l'homme

Challenges

LE droit de manifestation figure parmi les challenges à relever pour le Maroc. Surtout après la mobilisation de plusieurs ONG qui dénoncent les interventions musclées des forces de l'ordre. Mais au-delà de ces critiques, Driss Yazami a estimé que le Maroc est sur la bonne voie. Pour lui, la hausse significative des manifestations marque l'évolution de la société et l'enracinement des valeurs démocratiques. Autre dossier sur la table, l'importance de fluidifier les procédures administratives liées à l'octroi des autorisations de création d'associations. Sur ce point, Yazami a appelé à réformer le texte réglementant la liberté d'association. □

dans la région du Sahel. Il a souligné que le document s'est focalisé sur la région du Sahara alors que ce rapport devait mettre le point sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble des pays subsahariens. Un constat conforté par la position de plusieurs députés européens. Ceux-ci ont salué le rôle joué par le CNDH dans la promotion des droits humains. Surtout face à «l'absence d'institutions similaires dans les autres pays arabes et même dans certains pays occidentaux», est-il souligné. Toutefois, plusieurs défis restent à relever. En tête, la nécessité de mettre en place un mécanisme de prévention de la torture. «D'autant qu'il s'agit d'une obligation imposée par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, ratifié par le Maroc», a-t-il rappelé. A cela s'ajoute la nécessité d'accélérer la mise en place de la réforme de la justice, après la validation des travaux de la commission du dialogue par le Souverain. «Surtout que la majorité des plaintes déposées auprès du CNDH se rapportent à la justice», a affirmé Yazami. □



Immigration 22/7/04

Place à l'action!



La nouvelle politique migratoire annoncée par le Maroc, il y a une semaine, continue de susciter l'intérêt de la communauté internationale. Plusieurs pays se félicitent de la dynamique qu'entend engager le Royaume dans le domaine de la gestion des flux migratoires. La société internationale, qui a salué le rapport élaboré par le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) sur l'accueil des migrants subsahariens au Maroc a toutefois appelé à relever le défi et à bien passer à l'action. Le Roi Mohammed VI avait donné, rappelons-le, ses instructions au gouvernement en vue de procéder, sans délais, à la mise en œuvre des recommandations de ce rapport ayant reçu son plein soutien. C'est d'ailleurs dans ce cadre que plusieurs réunions interministérielles ont été organisées dans le but de définir les premières étapes d'un plan d'action approprié, a-t-on appris. A l'issue de ces réunions, tenues en coordination avec le CNDH, cinq commissions ont été constituées, a-t-on appris. Une commission ad-hoc sera ainsi chargée de l'examen de 853 cas reconnus comme réfugiés par la représentation du HCR à Rabat, sachant que les premières auditions de personnes concernées qui seront convoquées par le HCR devront avoir lieu à partir de la semaine prochaine. La deuxième commission ad-hoc s'occupera

de la fixation des critères pour l'examen au cas par cas du statut juridique de certaines catégories d'immigrants en situation administrative irrégulière au Maroc. La priorité sera accordée dans un premier temps aux cas humanitaires vulnérables et aux étrangers exerçant une activité professionnelle régulière. Deux autres commissions interministérielles ont été chargées respectivement de mettre à niveau le cadre juridique et institutionnel de l'asile et de la lutte contre la traite des personnes. Enfin, une cinquième commission interministérielle sera chargée de l'action diplomatique. Elle arrêtera les propositions du Royaume, notamment dans les principaux forums traitant des questions migratoires et relancera la coopération régionale et internationale, lit-on dans un communiqué conjoint des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Coopération, de la Justice et des Libertés et de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

C'est donc bien parti et les premières étapes du plan d'action opérationnel mis en place sont bel et bien engagées pour mettre en œuvre les recommandations du rapport thématique élaboré par le CNDH. Lequel rapport, rappelons-le, vise à améliorer le cadre juridique dans les domaines relatifs aux réfugiés et demandeurs d'asile, aux résidents sans statut légal d'immigré et au trafic des êtres humains ■

Naïma Cheri



DES CENTAINES DE DISPARITIONS FORCÉES DANS LA SAHARA

Le CNDH prêt à élucider tous les cas

10-1039



Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'homme.

L'annonce faite par Amnesty International, la semaine dernière, selon laquelle huit corps de Sahraouis ont été retrouvés dans des fosses communes dans une zone dite Fedrat El Guiaa, dans le Sahara, a fait réagir le Conseil national des droits de l'homme (CNDH), que préside Driss El Yazami. Dans un communiqué rendu public, lundi 16 septembre 2013, le Conseil exprime sa disponibilité à étudier les huit disparitions forcées citées par Amnesty. Le CNDH explique

que ces cas précis n'avaient pu être élucidés en raison du conflit qui faisait rage dans la région, à l'époque, entre les Forces armées royales, d'une part, et des milices du Polisario appuyées par l'armée algérienne, d'autre part. Sur les cas de disparitions forcées dans notre pays, le travail d'investigation réalisé par l'Instance Equité et Réconciliation (IER) a été mené à partir des requêtes des anciennes victimes ou des ayant-droits, mais aussi à partir de toutes les listes, disponibles alors de victimes, établies par les ONG des droits de l'Homme nationales et internationales. Au total, le nombre de cas de disparition forcée sur lesquelles l'IER a enquêté est supérieur au nombre de requêtes et de noms figurant sur les listes des associations ■



État de la migration dans le monde

Le bien-être des migrants d'abord

15135/12

Les faits L'Organisation internationale des migrants (OIM) vient de publier son rapport annuel sur l'état de la migration dans le monde sur le thème «Le bien-être des migrants et le développement». Le document de l'OIM met l'accent sur le migrant en tant que personne et explore la manière dont la migration affecte de plusieurs manières la qualité de vie et le développement humain.

«Le bien-être des migrants et le développement» a été le thème choisi, cette année, par l'Organisation internationale des migrants (OIM) pour dresser son rapport sur l'état de la migration dans le monde 2013. C'est, en effet, la première fois que l'OIM parle, dans son rapport, des conditions dans lesquelles

estime le directeur général de l'OIM, William Lacy Swing. «Contrairement à une opinion largement répandue, la migration n'est pas simplement un

Les conditions de vie des migrants au Sud sont souvent les mêmes.

vivent réellement les migrants dans le monde d'aujourd'hui, qu'ils aient migré vers ou entre des pays riches du Nord, ou vers ou entre des pays plus pauvres du Sud. «Il est indispensable d'envisager la migration et le développement de manière plus globale»,

phénomène Sud-Nord. De fait, moins de la moitié des migrants dans le monde quittent un pays en développement pour se rendre dans un pays développé.

Le Rapport 2013 révèle que les adultes qui migrent du Sud vers le Nord ne représentent que 40% de l'ensemble des migrants dans le monde. Environ 33% des migrants se déplacent selon un axe Sud-Sud, et 22% selon un axe Nord-Nord, tandis que 5% vont du

Nord vers le Sud. «Dans l'ensemble, la migration améliore le bien-être, surtout de ceux qui migrent dans un pays du Nord. Cependant, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce sont les migrants Nord-Nord (qui se rendent d'un pays à revenus élevés vers un autre pays à revenus élevés), et non pas les migrants Sud-Nord, qui font état des gains les plus importants. Hors

du contexte Nord-Nord, les migrants ont moins de chance que la population née dans le pays d'être satisfaits de leur la vie», lit-on dans le rapport. Et d'ajouter que : «L'expérience des migrants Nord-Sud est plus contrastée. Si le coût de vie plutôt bas leur permet généralement de profiter davantage de leur argent, ils ont néanmoins tendance à avoir une vie sociale plus réduite, et

risquent davantage de n'avoir personne sur qui compter en cas de besoins. En ce qui concerne la migration Sud-Sud, entre pays à revenus faibles ou intermédiaires, celle-ci est essentiellement motivée par la survie et n'apporte guère d'améliorations, laissant souvent les migrants aux prises avec les mêmes difficultés que les personnes nées dans le pays. De fait, les conditions de vie

des migrants au Sud sont souvent les mêmes, voire pires que celles qu'ils connaîtraient s'ils n'avaient pas migré. Beaucoup disent qu'ils vivent moins bien, ont du mal à se loger convenablement, et s'estiment en mauvaise santé. Une majorité d'entre eux a également tendance à envisager l'avenir avec pessimisme. ■

H.E.H.

La nouvelle politique nationale d'immigration

Dans le cadre de la mise en œuvre des Orientations royales relatives à la nouvelle politique nationale d'immigration, plusieurs réunions interministérielles ont été tenues pour la définition des premières étapes du plan d'action opérationnel mis en place. À l'issue de ces réunions, tenues en coordination avec le Conseil national des droits de l'Homme, certaines commissions ont été constituées. Il s'agit de la commission ad hoc chargée de l'examen de 853 cas reconnus comme réfugiés par la représentation du HCR à Rabat, la commission ad hoc qui fixera les critères pour

l'examen au cas par cas du statut juridique de certaines catégories d'étrangers en situation administrative irrégulière au Maroc, deux commissions interministérielles chargées respectivement de la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel de l'asile et de la lutte contre la traite des personnes et la Commission interministérielle sur l'action diplomatique chargée d'arrêter les propositions du Royaume du Maroc dans les principaux forums traitant des questions migratoires et de relancer la coopération régionale et internationale.



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
الجمعية المغربية لحقوق الإنسان
Conseil national des droits de l'Homme

FOCUS

Racisme La réaction du Roi

Face à la multiplication d'actes racistes à l'égard des Subsahariens, le CNDH a publié un rapport accablant sur la situation des migrants au Maroc et a appelé à la mise en œuvre d'une politique globale pour la protection de leurs droits. Mais, la problématique de l'immigration n'est pas seulement juridique ou administrative, elle est aussi culturelle. La négrophobie gagne du terrain au Royaume.

Par **Loubna Bernichi**

2014/28-31

Le sursaut du Maroc contre le racisme survient à temps. Pour la première fois, une institution officielle avoue à demi-mot l'existence de ce phénomène. Dans un rapport intitulé «*Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle*», publié le 9 septembre 2013, le Conseil National des Droits de l'Homme dresse un tableau noir sur la situation des immigrés et des demandeurs d'asile et leurs conditions de vie déplorables au Maroc. En effet, cet organisme relève plusieurs violations des droits des migrants, à commencer par les interpellations des réfugiés, les violences et mauvais traitements, et le refoulement sans décision de justice... «*Le Royaume, carrefour habituel des populations venant d'Afrique, d'Arabie et d'Europe, est devenu à son tour une terre d'asile et d'installation durable... C'est cette réalité complexe, qui constitue à la fois un défi et une richesse, que cache la figure, largement médiatisée mais réductrice, du Subsaharien errant sur les routes, acculé à recourir à la charité publique ou s'attaquant régulièrement et en groupe aux frontières des deux enclaves espagnoles*». Tout en insinuant subtilement la responsabilité partagée avec l'Union Européenne, puisque le Maroc subit incontestablement les effets de la politique drastique de contrôle par l'Europe de ses frontières extérieures, le rapport a le mérite de mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités en leur



Le Roi Mohammed VI a tenu, le 10 septem

En chiffres

35 000 immigrants subsahariens résident au Maroc dont **15000** clandestins soit **0.5 pour mille** de la population.



...re, une séance de travail où il a donné ses orientations pour l'élaboration d'une politique globale en matière d'immigration

demandant de respecter la Constitution marocaine qui garantit le principe de non-discrimination, le droit d'asile et l'égalité des droits entre nationaux et étrangers. Pour cela, le Conseil a mis sur la table plusieurs solutions efficaces et rapides à mettre en œuvre, entre autres, la reconnaissance du statut de réfugié; la délivrance de titres de séjours; l'adoption d'une politique d'insertion des réfugiés et de leurs familles, tout en assurant le droit au regroupement familial; respecter le principe de non-refoulement et faciliter les démarches administratives liées aux demandes d'asile, ainsi que la mise en place d'un dispositif juri-

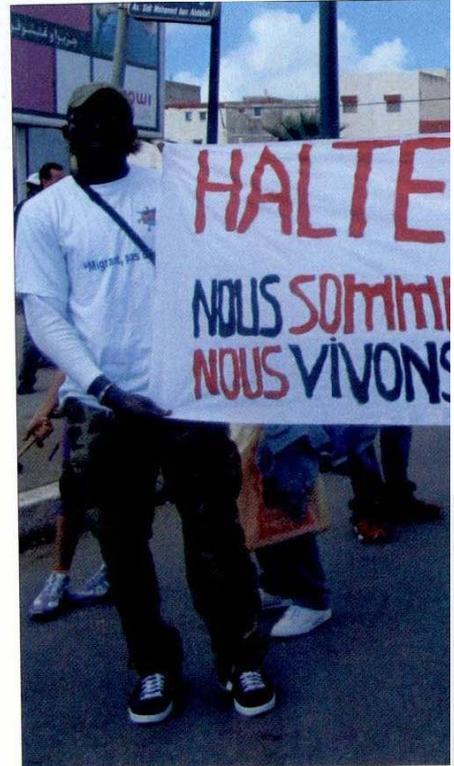
dique et institutionnel national y afférent. Concernant les étrangers en situation irrégulière, le CNDH appelle à une régularisation exceptionnelle de certaines catégories, en se basant, notamment, sur la durée de leur séjour au Maroc, le droit de vivre en famille, les conditions d'insertion dans la société marocaine et les accords d'établissement conclus entre le Maroc et les pays amis. Dans le même sens, le CNDH recommande tout particulièrement la prise en charge matérielle et juridique des mineurs, tout en leur assurant les suivis psychologiques et médicaux nécessaires, et recommande l'abolition de toutes les

formes de violence lors des opérations d'interpellation. Finalement, dans sa volonté de mettre fin à la traite des immigrés en situation irrégulière, l'instance appelle le Gouvernement à prendre des mesures dissuasives à l'encontre des employeurs qui exploitent les travailleurs immigrés, tout en garantissant à ces derniers l'accès à l'Inspection du travail sans aucune crainte. Après la publication du Rapport du CNDH, la Réponse du Roi Mohammed VI ne s'est pas fait attendre. Il a tenu une séance de travail restreinte consacrée à la «problématique de l'immigration», mardi 10 septembre, où le Monarque a donné ses orien-

Mieux vaut tard

Une vingtaine d'associations demandent l'adoption urgente d'une loi antiraciste afin de faire cesser les abus dont les Subsahariens sont victimes. Le Gadem, l'Association démocratique des femmes du Maroc, Attac, l'UMT, ODT, entre autres, ont manifesté, le 14 septembre 2013, devant le Parlement à Rabat pour faire entendre leur voix. Elles dénoncent, en marge du dernier rapport du CNDH, l'absence d'une politique réelle pour combattre les mauvais traitements réservés aux ressortissants subsahariens. Leur priorité, aujourd'hui, est la mise en place d'un dispositif juridique. Malgré leurs différences sur plusieurs points, ils ont deux revendications majeures : l'adoption urgente d'une loi antiraciste et l'arrêt des violences policières. Une proposition de loi, déposée par le PAM déposée, en juillet 2013, verse dans le même sens. Dans son rapport, le CNDH a appelé, d'ailleurs, le parlement à accélérer l'examen de ces projets de lois visant à sanctionner le racisme contre les subsahariens. Pour sa part, Ousmane Ba, président du Collectif des communautés subsahariennes du Maroc, dénonce «l'institutionnalisation des comportements racistes» dans le domaine administratif notamment, mais pas seulement. «L'accès au travail, l'accès aux services de santé, ainsi que la scolarisation des enfants d'immigrés sont des points sur lesquels il faut rapidement agir», poursuit-il. En tout état de cause, tous les participants s'accordent à dire qu'il est temps de porter les revendications sur le terrain. «Il ne faudrait pas laisser passer l'occasion. Car si nous tardons, ne serait-ce que d'une semaine, il sera trop tard pour recouvrer les acquis présents, consolidés par les dernières Directives Royales», relève Mehdi Alioua. L'heure est, donc, à la mobilisation.

tations au Gouvernement afin de procéder, sans délai, à l'élaboration et la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action appropriés, en coordination avec le CNDH et les différents acteurs concernés, dans la perspective de formuler une politique globale en matière d'immigration. Une Décision Royale saluée par les organismes internationaux. Ainsi, l'ONU a présenté ses félicitations au Maroc et s'est engagée à le soutenir dans ses démarches évolutives vers une franche et nette amélioration des droits des étrangers au Royaume. Cette organisation a réitéré la disponibilité de ses agences (UNHCR et OIM) pour accompagner les efforts nationaux visant à assurer aux réfugiés, demandeurs d'asile et migrants «un accueil à la hauteur des traditions humanistes du Royaume et des exigences du cadre juridique national et international». Au niveau national, la nouvelle a été applaudie par les associations de défense des migrants et a été accueillie avec beaucoup de soulagement. «C'est une bonne chose que le CNDH ait produit ce Rapport sur les droits des migrants. C'est aussi une excellente chose que le Conseil ait associé un certain nombre d'associations de migrants pour avoir leur avis sur le sujet. Nous avons été consultés sur la situation des Sénégalais au Maroc, les problèmes qu'ils vivent, les violations des Droits de l'Homme qui sont relevées...», explique Abdou Diop, le président de l'Association des ressortissants sénégalais résidant au Maroc (Arserem). Même son de cloche chez Marcel Amiyeto, le secrétaire général de la section des migrants à l'Organisation démocratique du travail (ODT-migrants). «Les recommandations du CNDH arrivent à temps. Elles reprennent les revendications de l'ODT-migrants depuis sa création», a-t-il souligné. Pour ce dernier, en permettant aux migrants d'accéder aux postes de direction des syndicats professionnels, cela leur donnera la possibilité de défendre les droits sociaux et économiques des travailleurs migrants. «Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra défendre les nombreux migrants qui travaillent dans l'irrégularité, qui sont sans couverture sociale, à qui on refuse l'octroi de la Carte de séjour», affirme Marcel Amiyeto. L'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) qui s'intéresse depuis longtemps à la question des



réfugiés et des demandeurs d'asile au Maroc a salué les recommandations du CNDH. Son président Mohamed Nechnach a indiqué que le problème se pose plutôt pour les immigrés clandestins, victimes de toutes sortes de privation de droits, notamment le droit de résider au Maroc, le droit au travail et le droit à la couverture médicale.

Actes répressibles

Il a, par ailleurs, fait part de l'inquiétude de l'Organisation face à un certain nombre de campagnes de sécurité visant ces immigrants illégaux. Mohamed Nechnach a, en outre, estimé que les pratiques racistes à l'égard de ces migrants sont exogènes aux habitudes et à la culture des Marocains, soulignant la nécessité d'éviter ces comportements qui sont incompatibles avec la culture et l'histoire de la société marocaine. Une réalité que les acteurs associatifs dans le domaine de l'immigration dénoncent. Qu'ils soient réguliers ou irréguliers, ces migrants, en séjour au Maroc, sont victimes d'un racisme primaire dans



leur vie quotidienne. «A mon passage, ils se bouchent ostensiblement le nez quand ils me croisent dans la rue ou me lancent systématiquement des insultes en arabe. A force de les entendre, je les ai apprises», raconte Adamar, 25 ans, étudiant sénégalais dans une école privée d'informatique. Qird (singe), khanzir (cochon), zeïtoun (olive), choqlata (chocolat), Cawcawa (cacahuète), Azi (nègre), hartani (citoyen de seconde zone) sont autant de noms couramment utilisés pour désigner un Subsaharien. Cela ne s'arrête pas là. Certains Marocains refusent catégoriquement de répondre au salut d'un «Africain», de le servir en premier ou de le charger dans leur taxi sous prétexte que «les Noirs ont le sida». Des actes répressibles par la loi. Selon l'article 431 du Code pénal, la discrimination est punie d'un mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de mille deux cent à cinquante mille dirhams, lorsqu'elle consiste à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service à une personne en raison de l'origine nationale ou sociale, de la couleur, du sexe, de la situation de famille, de l'état de santé, du han-

dicap, de l'opinion politique, de l'appartenance syndicale, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Les sanctions ne concernent pas les propos discriminatoires. «Nous traitons en moyenne 80 dos-

siers d'actes de racisme contre des Subsahariens par an, juste dans Rabat et Casablanca. Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour couvrir tout le territoire marocain. Pour l'ensemble de ces dossiers, nous avons du mal à enclencher la procédure pénale parce que les services de police ne prennent pas au sérieux ce genre d'affaires. Dans le meilleur des cas, ils enregistrent une main courante», explique Hicham Rachidi du Groupe Antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Etrangers et des Migrants (GADEM). Sauf que même pour les actes répréhensibles par la loi, le déclenchement de la procédure pénale n'est pas sans embûches. Par exemple, en cas de coups et de blessures, un Subsaharien aurait du mal à faire valoir ses droits, selon plusieurs témoignages rapportés par le GADEM. Ce qui n'est pas pour arranger les choses, c'est que la majorité de la population noire habite des quartiers défavorisés où l'insécurité et l'exclusion règnent. Même ceux qui ont un revenu moyen se voient refuser l'habitat dans certains quartiers ou d'accéder à des postes d'emploi. Des agissements inciviques que la nouvelle politique des migrants ne pourra pallier sans une prise de conscience commune et un retour aux valeurs en matière d'ouverture à l'autre, de fraternité et de respect d'autrui. Un exercice culturel recommandé par le CNDH. Ne demande-t-il pas la lune aux Marocains ? Les mentalités sont-elles prêtes à changer ? Rien n'est moins sûr. ■ BEL

Faits marquants

En août 2013, Ismaïla Faye, un jeune Sénégalais d'une trentaine d'années était poignardé à mort par un Marocain à la gare routière de Rabat, à cause d'une place dans un autocar. Quelques jours avant, un Congolais mourait des suites de ses blessures. Il avait été jeté d'une fourgonnette en marche par des policiers alors qu'il devait être reconduit à la frontière. Un an avant, l'affaire Camara Laye, du nom d'un jeune immigré guinéen poursuivi pour son engagement militant au sein du Conseil des migrants

subsahariens au Maroc, avait provoqué la colère de la communauté noire marocaine. Actes isolés ou symptômes d'une société moins tolérante ? Sans parler de «vague» d'actes racistes au Maroc, ces cas n'en restent pas moins révélateurs d'une hostilité rampante d'une partie de la population envers les migrants subsahariens. Ces actes, qui ont suscité l'indignation de la communauté subsaharienne et entraîné de nombreuses manifestations de protestation très médiatisées, ont poussé les autorités marocaines à réagir.